

Axe 3 – : Enseignement et recherche

Anne DEBARRE

École nationale supérieure d'architecture/Université PSL, Laboratoire ACS/AUSser
Les Ceea : une première reconnaissance de la recherche dans l'enseignement de l'architecture
1983 - 2005

1984. La loi Savary qui réforme l'enseignement supérieur institue un doctorat suivant les modèles internationaux : allongement de la durée de l'ancienne thèse et suppression du doctorat d'État. C'est aussi l'année d'une réforme des études d'architecture qui supprime le troisième cycle menant au diplôme d'architecte Dplg, délivré désormais au terme de cinq années organisées en deux cycles. Un nouveau 3^e cycle est mis en place qui à la fois vise à être en conformité au modèle universitaire et offre un diplôme au travail de recherche et de spécialisation existant dans les écoles d'architecture.

Anticipant cette réforme, l'arrêté du 30 août 1983 du ministère de l'Urbanisme et du Logement instaure des formations postérieures au diplôme d'architecte, les Certificats d'études approfondies en architecture (Ceea), d'une durée de une ou deux années. Se substituant au précédent, l'arrêté du 12 juillet 1985 ajoute quelques modalités de rapprochement des études d'architecture de l'enseignement supérieur. Si les diplômes des Ceea ont été délivrés par le seul ministère de tutelle, leurs formations sont habilitées par une commission comprenant des représentants du ministère de l'Éducation nationale et des membres de l'enseignement supérieur. Les Ceea sont alors présentés en ayant vocation à évoluer vers des diplômes nationaux – Dess, Dea et doctorat –, quand ils pourront être assurés conjointement avec des universités suivant leurs procédures. Bien que sont institués des doctorats en architecture au début des années 90 et les trois cycles conduisant au Dplg rétablis en 1997, des Ceea sont maintenus. Ils disparaissent avec la réforme dite Licence-master-doctorat (LMD) de 2005, mais subsistent néanmoins des diplômes de 3^e cycle spécifiques du ministère de la Culture¹ : diplômes de spécialisation et d'approfondissement (Dsa) et diplômes propres aux écoles d'architecture (Dpea). L'hypothèse

¹ En 1995, les écoles d'architecture quittent la tutelle du ministère chargé de l'Équipement pour retourner sous celle du ministère de la Culture.

développée ici² est que les Ceea contribuèrent à la reconnaissance de la recherche dans l'enseignement, voire à son développement dans les écoles d'architecture.

1- Recherche et post-diplôme dans la préparation de la réforme de 1984

Envisagée dès 1980, une réforme des études d'architecture a l'objectif d'« en faire un réel enseignement supérieur ». Dans le rapport dédié au programme pluri-annuel de l'enseignement (1978-1984)³, la recherche est présentée comme « garante du caractère "supérieur" de l'enseignement » et permettant d'en « renouveler les contenus » contre les « tendances qui poussent à l'académisme ». S'appuyant sur les vingt professeurs identifiés pour leur engagement fréquent dans des recherches sur la théorie de l'architecture, « les seuls à représenter la parité avec l'enseignement supérieur », est envisagée la création d'un doctorat de 3^e cycle. Un diplôme d'architecte Dplg en cinq ans et un cycle post-diplôme « dans quelques UP "à forte recherche" » dessinent le schéma de formation alors visé. Ce 3^e cycle doit néanmoins être organisé dans ces Unités pédagogiques d'architecture (Upa) sans les « décapiter » de leur activité de recherche, tout en devant également bénéficier à l'ensemble des Upa, est-il recommandé.

A l'intérieur de la sous-direction de l'Enseignement et de la Recherche de la direction de l'Architecture, le Secrétariat de la Recherche Architecturale (Sra) en charge de la recherche liée à l'enseignement, plaide dès 1981⁴ pour que ses activités s'accompagnent d'une consolidation de sa place dans les Upa : si la recherche est reconnue pour sa production depuis une décennie, elle est jugée fragile. Différentes mesures sont prises pour lui donner un cadre institutionnel. En premier lieu, un Comité consultatif de la recherche liée à l'enseignement (Ccra) est institué par l'arrêté du 23 août 1983, pour, entre autres, être consulté sur les orientations de la politique de la direction de l'Architecture. Ensuite, les multiples associations loi 1901 qui portaient jusqu'alors les activités de recherche, sont invitées à intégrer (avant décembre 1984) les établissements d'enseignement promis à un statut d'établissements publics, voire à se transformer en laboratoires.

² La plupart des sources viennent des archives nationales, notées AN. Quelques entretiens ont été menés.

³ Programme pluri-annuel 1978-1984. Enseignement de l'architecture, mai 1980, 42 p. AN 19980580/10. En sont extraites les citations suivantes.

⁴ Différentes notes sont produites à ce propos en 1981 et 1982, AN 19980580/11

Pour Jean-Louis Cohen⁵, alors chargé de mission au Sra, le « développement de la recherche-enseignement » – les deux termes liés par un trait d'union – nécessite de les articuler « plus explicitement » « ce que seules les formations approfondies peuvent garantir ». En septembre 1982, il propose d' « instituer des cycles d'études approfondies » permettant « l'organisation de centres de recherche construits à partir des équipes fonctionnant actuellement dans le cadre de la recherche contractuelle, et dans lesquelles les jeunes diplômés du niveau du 3^e cycle universitaire seraient impliqués ». L'appel d'offres de recherche de 1982, devant rentrer dans le dispositif de conventions pluri-annuelles 1983-1985, donnerait l'occasion de conforter les principaux pôles de recherche et de formuler les premiers projets de cycles d'études approfondies. Cohen nuance néanmoins : « Sans que toute la recherche liée à l'enseignement se confonde avec les nouveaux cycles d'études approfondies », « à côté des cycles d'études spécialisées plus centrés sur des enjeux professionnels ou la préparation des concours de la fonction publique ».

C'est davantage une telle diversification que s'attache à défendre Jean-Pierre Halévy dans son rapport de novembre 1982 consacré au cycle d'études approfondies en architecture, « un 3^e cycle ou enseignements post-diplôme »⁶. Pour dépasser le seul schéma universitaire « Dea + doctorat », il propose de « créer un système d'enseignement post-diplôme nouveau : de la formation permanente au doctorat d'État en passant par des formations courtes à des formations longues (...) ouverts à des architectes et non-architectes » pour, dit-il, « ne pas laisser diverger une nouvelle fois théorie et pratique ». Pour lui, les formations post-diplôme doivent pouvoir réconcilier « enseignement supérieur et profession, professeurs de métier et praticiens enseignants ».

2- Des 3^{es} cycles « maison »

Dès 1983, la direction de l'Architecture initie sans ligne directrice forte de nouveaux 3^{es} cycles qui doivent participer de la future réforme. La promotion annoncée d'une diversification des débouchés des architectes recouvre sans doute une certaine prudence vis-à-vis d'un corps enseignant divisé.

⁵ Sra, Jean-Louis Cohen, Note à l'attention de Maugard, directeur adjoint du cabinet du ministre de l'Urbanisme et du Logement, 23 sept 1982, AN 19980580/10

⁶ Jean-Pierre Halévy, Le cycle d'études approfondies en architecture, 15 nov.1982 AN 19980580/10

Des séminaires montés auparavant à l'initiative d'enseignants constituent des références qu'elle mobilise pour envisager le 3^e cycle à venir. Des formations inter-unités pédagogiques – dites inter-UP – ont en effet fonctionné depuis 1980. La première a été mise en place par Bernard Huet, fondateur de l'UP8 où il enseigne. « Convaincu que l'enseignement de l'architecture en France était atteint de langueur dans ses parties les plus vives »⁷, il rassemble des enseignants parisiens d'Upa « avec lesquelles on pouvait s'entendre » : UP3 (Philippe Panerai et Jean Castex), UP5 (Pierre Pinon), UP6 (Antoine Grumbach). Ensemble, et appuyés sur l'Institut français d'architecture (Ifa) – où Bruno Fortier travaille comme chargé de mission –, ils montent une formation *Paris comme forme urbaine*, liant travaux de recherche et projets. Les objectifs sont de : « – Relancer le débat théorique sur la ville en offrant à des architectes praticiens et/ou enseignants, des chercheurs, des universitaires français et étrangers, l'occasion de se rencontrer. [...] – Rompre l'isolement [...] des Upa, et vérifier à travers un travail collectif très concret, les méthodes et les pratiques pédagogiques développées dans les Upa ».⁸ Ils fondent le laboratoire inter-écoles d'études urbaines (Lieu).

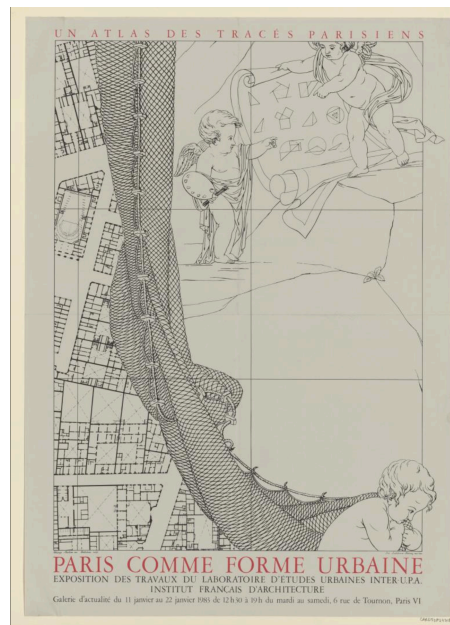


Figure 1. *Paris comme forme urbaine*. Exposition des travaux du Lieu, Ifa. 1983.

⁷ Bernard Huet, Lettre au directeur de l'Architecture, 6 juillet 1990, publié par Juliette Pommier, in 1989, *hors-champ de l'architecture officielle : des petits mondes au Grand*. Transmissions, Anne Debarre, Guillemette Morel Journal (dir.), Acs/Ensapm, 2020 p. 34.

⁸ Bruno Fortier, Antoine Grumbach, Bernard Huet et al., *Paris comme forme urbaine. Laboratoire inter-UPA d'études urbaines. 1981-1982*, Paris, Institut français d'architecture, 1982.

Sur le modèle du précédent, un autre programme d'enseignement de l'architecture inter-up, *Villes orientales*, est initié en 1981 par Pierre Clément, alors directeur du département « Architecture comparée » de l'Ifa, et par Jean-Charles Depaule, enseignant sociologue à UP3. Ce programme réunit Charles Goldblum (UP1), Philippe Panerai (UP3), Christelle Robin (UP6), Serge Santelli (UP8), rejoints par Alain Borie et Pierre Pinon (UP5) l'année suivante⁹. La première expérience dure deux ans, empêchée par le Ministère selon les protagonistes : Huet rappelle qu'il « non seulement refusa d'entériner et d'aider l'expérience, mais s'ingénia à l'arrêter en interdisant à l'Ifa de recevoir les ateliers inter-UP »¹⁰, ou Panerai, « le Ministère l'a supprimé sous prétexte que tout le monde ne pouvait pas faire acte »¹¹. Ces séminaires inter-up qui allient « des enjeux internes à la culture architecturale » et « des enjeux de la pratique urbaine », témoignant de l'intégration « des acquis de la recherche historique et théorique », selon le Lieu¹², vont constituer des références pour les futurs post-diplômes envisagés par la tutelle. Celle-ci recense également d'autres initiatives présentes dans plusieurs écoles : un séminaire inter-up (UP1, UP3, Rouen) *Architecture domestique* fonctionne dès 1983 à UP1 ; d'autres enseignants – à Marseille, Strasbourg, École spéciale d'architecture (Esa) – ont esquissé de futurs Dess avec des établissements partenaires ; il retient aussi les spécialisations orientées vers une professionnalisation (UP4, UP7).

En effet, le faible budget alloué aux formations post-diplôme contraint alors la tutelle à ne pas pouvoir « faire beaucoup plus que de maintenir les initiatives existantes », reconnaît Francis Chassel¹³. Parmi les cinq préfigurations envisagées en mars 1983, sont retenus les deux programmes inter-up : *Paris et la banlieue : formes urbaines* et *Villes orientales* ; une formation *Tiers monde* qui fait l'objet d'un projet avec le Service de la Coopération pour répondre à la demande BTP de logements dans les PVD et former des architectes à ces contextes¹⁴, formation esquissée « à partir de ce qui existe » ; la formation permanente aux concours d'urbanistes de l'État (UP4) et des monuments historiques (UP7) déjà en fonctionnement. Deux formations nouvelles seulement sont prévues – qui ne verront d'ailleurs pas le

⁹ Ainsi que Sawsan Noweir (architecte-historienne), Yong-Hak Shin (architecte, 1943-2018), Brian Brace Taylor (historien, 1943-2017) voir Diane Aymard, « Du voyage initiatique à l'enseignement : le programme inter-up "Ville orientale" », *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère*, 2 | 2018.

¹⁰ Bernard Huet, op. cit.

¹¹ entretien de l'auteur avec Philippe Panerai, 23 mars 2021.

¹² Les enseignants du Lieu, lettre à Jean-Pierre Dupont, reçue le 5 mai 1983, AN 19930151/34

¹³ inscription manuscrite du sous-directeur de l'Enseignement et de la Recherche au ministère de l'Urbanisme et du Logement, sur une note : Mise en place des post-diplômes, 28 mars 1983, AN 19930151/34

¹⁴ Denise Taillandier, Formation post-diplôme Tiers-Monde, 30 juin 1983 AN 19930151/34

jour : un atelier pédagogique *Exposition 1989*¹⁵ et un séminaire proposé par Robert Prost, *Prospective*, que Chassel qualifie de « seule vraie nouveauté ». En revanche, des Upa défendent des futurs 3^{es} cycles en grand nombre. UP1 en soutient 9, toutes les formes d'« enseignements susceptibles, à terme, de constituer de futurs Dess ou Dea », jugés nécessaires soit pour préserver des enseignements actuels, soit pour soutenir des réseaux inter-up, soit pour développer des spécialités « de haut-niveau à finalité culturelle ou professionnelle »¹⁶. Marseille 8, prolongements des formations existantes, qui « visent à renforcer la politique de diversification engagée par l'Upam depuis plus de dix ans »¹⁷.

Le 30 août 1983, un arrêté institue des formations postérieures aux diplômes d'architecte Dplg qui donnent lieu à l'attribution de Caaa, diplômes propres au ministère de l'Urbanisme et du Logement. Ce texte peu engageant et apparemment sorti sans concertation, est ainsi justifié par la direction de l'Architecture : « il est apparu nécessaire de fixer d'ores et déjà un cadre juridique pour les formations postérieures au diplôme d'architecte, dans la mesure où de nombreuses initiatives préfigurant ces formations sont spontanément apparues dans les UP »¹⁸. Toutefois, le rapprochement de l'Université, notamment attendu des enseignants-chercheurs, y est peu probant. Dans un courrier de mai 1983 adressé à Jean-Pierre Duport, directeur de l'Architecture, les enseignants du Lieu demandaient la création de 3^{es} cycles, mais bien de type universitaire, Dess et une filière Dea/doctorat. Après la publication de l'arrêté, l'Union nationale des syndicats français d'architectes (Unsa) s'étonne que la mention du Dea n'y figure pas¹⁹ et le syndicat national de l'Enseignement supérieur (Snesup) regrette l'absence de membres de l'enseignement supérieur désignés par le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) dans la commission d'habilitation²⁰. Cette étape est un « préalable » à la mise en place des formations post-diplôme, répond la tutelle qui confirme cet objectif, mais aussi l'ambition plus large de la réforme à venir : « permettre de diversifier les débouchés des

¹⁵ prévu par Fortier dans le programme 1982-83, département formation de l'Ifa, AN 19980580/11

¹⁶ Upa n°1, mise en place et développements d'enseignements post-diplôme, 6 juillet 1983 AN 19930151/34

¹⁷ Upa Marseille-Luminy, Avis de la Cpr, 3 novembre 1983, AN 19930151/34

¹⁸ Direction de l'Architecture, Circulaire relative à la mise en place des formations postérieures au diplôme d'architecte, 5 oct. 1983. AN 19930151/34

¹⁹ courrier au directeur de l'Architecture, 6 oct. 1983, AN 19930151/34

²⁰ courrier au directeur de l'Architecture, 16 sept. 1983, AN 19930151/34.

Le Snesup revendique une intégration de l'enseignement de l'architecture à l'université depuis 1968, voir Jean-Louis Violeau, « Désir d'Université » *Les architectes et mai 1968*, Paris, ed. Recherches, p. 273-274.

architectes par l'acquisition de connaissances spécialisées » et également « à nourrir une réflexion théorique, appuyée par la recherche »²¹.

En octobre 1983, un appel à l'envoi de dossiers d'habilitation est lancé aux UP²². La note qui leur est adressée précise les deux dominantes des Ceea : « soit celle d'une formation à et par la recherche, soit celle d'une formation dans un domaine professionnel particulier. Ces enseignements n'ont donc pas un objectif uniforme, mais bien au contraire emprunteront des formes variées, exploitant au mieux les potentialités des écoles d'architecture et celles du tissu universitaire ». Il est toutefois demandé que ces formations établissent « des cohérences avec les grandes orientations de la recherche architecturale » et que les thèmes de celles « portant sur un domaine professionnel particulier » tiennent compte « des réalités locales et nationales de l'économie et de l'emploi »²³.

Cette ouverture des Ceea à une variété de directions vient-elle prévenir les visées de la réforme dite de 1984 à une professionnalisation des études ? Après la lecture du décret du 9 avril 1984, *Le Monde* s'interroge : « on peut se demander si la nouvelle réforme de l'enseignement n'aurait pas pour ambition de créer un type d'architecte en réponse aux besoins immédiats de la profession »²⁴ ; prévaut « l'enseignement professionnel, spécialement dans le cycle de diplôme ». Huet a un point de vue similaire en 1990 : « les auteurs de la réforme de 1984 voulurent lui donner toutes les caractéristiques d'un enseignement de type *professionnel* ... [plutôt que] promouvoir un enseignement de niveau supérieur », notamment en supprimant le troisième cycle de la formation : « Au moment où en France le Troisième Cycle était supprimé, alors que toute référence à la nécessité d'un enseignement *théorique* de l'architecture lié à la recherche est absente du texte de réforme, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Belgique (pour citer quelques pays voisins) créaient des doctorats de Troisième Cycle en architecture, de caractère universitaire »²⁵. Dans ce cadre, l'article du *Monde* juge : « titres pour l'instant sans valeur pratique nettement définie, les Certificats d'études approfondies en architecture (Ceea) ou post-diplômes font l'objet d'un équivalent de troisième cycle d'études ». Il ajoute que la recherche est

²¹ Direction de l'Architecture, Circulaire relative à la mise en place des formations... op. cit.

²² idem

²³ Direction de l'architecture, Note à la directrice et aux directeurs des Upa et aux présidents des CA, 26 oct. 1983, AN 19930151/34

²⁴ « l'architecture et son enseignement sont périodiquement soumis au jeu de la réforme. La dernière. Cinq ans d'apprentissage » *Le Monde aujourd'hui*, 6-7 janvier 1985, p. VI. Et les citations suivantes.

²⁵ Bernard Huet, op. cit. p. 35.

évoquée pour éviter que le Ceea n'apparaisse comme un « superdiplôme », avec la position du Ministère qui « voit dans ce cycle la création d'un enseignement semblable au doctorat de l'Université ». De fait, la tutelle n'écarte pas une évolution, sans être à l'ordre du jour, vers « des diplômes nationaux du 3^e cycle universitaire (Dea ou Dess), dans la mesure où elles seront menées conjointement avec des établissements universitaires et où les procédures normales de l'Éducation nationale auront été respectées. »²⁶.

3- L'implication forte des enseignants de la recherche

De fait, les Ceea vont être majoritairement appuyés sur les structures de recherche, participant en retour à consolider celles-ci au moment de leur institutionnalisation.

Les dossiers de cette première vague envoyés au Ministère pour demander une habilitation sont nombreux (54 à la première session de février 1984 et 71 à la seconde de juin²⁷). La suppression du 3^e cycle Dplg programmée par la réforme conduit nombre d'enseignants, ainsi poussés à être « rétrogradés » en second cycle, à déposer un projet de Ceea. En outre, les projets doivent avoir obtenu l'accord de leur Conseil d'administration et des Upa les limitent pour ne pas impacter la formation initiale²⁸. L'habilitation est octroyée pour un an à 22 Ceea²⁹, 20 seront opérationnels à la rentrée 1984. La proportion de refus (presque 4 sur 5) est importante. Les trois principales raisons du rejet par la commission d'habilitation nommée par le Ministère sont : relègue de la formation initiale, contenu trop général insuffisant, manque d'une problématique (une « réflexion théorique sur l'architecture » doit accompagner « les stratégies d'insertion professionnelle »). Illustrant cette dernière injonction inversée, le seul Ceea dédié à l'histoire s'intitule « Les métiers de l'histoire de l'architecture » liant les deux dimensions, recherche et pratique professionnelle.

²⁶ Direction de l'Architecture, Circulaire relative à la mise... op. cit.

²⁷ dont 47 nouveaux, les autres se représentant.

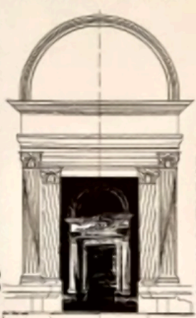
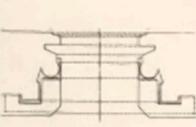
²⁸ A l'inverse, l'UP6 autorise à fonctionner quatre formations postérieures au diplôme qui n'ont pas été habilitées en Ceea, ce qui suscite des observations de la direction de l'Architecture, note au directeur de l'école d'architecture n°6, 29 nov. 1984 ...AN 19930151/43

²⁹ 6 accordées à la première session, 16 à la seconde.

Ecoles d'Architecture de Grenoble et de SAINT-ETIENNE

LES METIERS DE L'HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE
Edifice, ville, territoire

Certificat d'Etudes Approfondies en Architecture

Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports...

Objectifs de la formation

Cette formation post-diplôme s'adresse aussi bien aux jeunes professionnels de l'architecture qu'aux étudiants fraîchement diplômés qui veulent acquérir une formation complémentaire, proche de la recherche, en histoire de l'architecture.

L'équipe enseignante, dans un dialogue permanent avec des collègues étrangers, se propose de :

- considérer les liens particuliers qui unissent la pratique de l'architecture à son histoire
- expliciter la spécificité de l'histoire architecturale de l'architecture dans le concert de l'histoire générale des civilisations
- répondre à la demande d'histoire dans la pratique professionnelle (souci du patrimoine, restauration et réhabilitation des bâtiments et des centres anciens)
- introduire les outils contemporains de la recherche (informatique, vidéo et restitution d'images) dans la pratique du métier d'historien et de l'architecture.

D.R.

Figure 2. *Les métiers de l'histoire de l'architecture*. CEAA, écoles d'architecture de Grenoble et de Saint-Étienne.

Pourtant l'insertion professionnelle que pourraient offrir les Cea a soulève quelques craintes. Au Conseil national de l'Ordre des architectes (Cnoa) opposé à ces diplômes de 3^e cycle qu'il voit comme une menace de dévalorisation du Dplg, la tutelle répond que « la plupart des formations qui ont été habilitées ont une connotation fortement professionnelle »³⁰. Ces craintes sont sans doute renforcées par le fait que ces formations post-diplôme sont majoritairement portées par les équipes de recherche des Upa. Le tableau 1 montre la corrélation entre les appréciations de la tutelle sur l'activité de recherche dans les Upa en 1980 et le nombre de Cea a habilités en 1984 : plus l'Upa a une activité structurée de recherche, telle qu'elle a été appréciée en 1980, plus le nombre de Cea a qu'elle porte en 1984, seule ou associée, est important.

³⁰ Wanda Diebolt, réunion du CNOA, 9 mai 1985, AN 19930151/35

voir également la réponse du directeur de l'Architecture, datée du 10 mai 1984, à Paul Quintrand, chercheur à Marseille, sur son inquiétude « d'une possible exclusion de propositions visant à assurer une meilleure insertion professionnelle des architectes » qui n'est pas fondée : « l'intégration des jeunes diplômés dans le marché du travail est l'une des finalités des CEA [...] la plupart des CEA sélectionnés lors de la première session reflètent cette préoccupation » AN 19930151/43

Ce fait est constaté, mais aussi expliqué par Claude Prelorenzo chef du Sra en 1984³¹ : « Si la compétence scientifique, l'engagement réel dans une activité de recherche n'ont pas joué comme critères explicites dans l'expertise et l'analyse des demandes d'habilitation, il n'en reste pas moins que par des "détours" plus ou moins complexes (la notoriété, la réputation de sérieux, la capacité à proposer un programme cohérent ou rationnel, l'autorité acquise dans des secteurs spécialisés...) c'est bien à des enseignants ou des équipes de chercheurs-enseignants que sont les plus souvent allés les suffrages. ».

1980 Appréciations recherche dans UP		1984 Demandes de Ceea <i>en italiques, portés par plusieurs UP</i>	12 Ceea habilités	10 Ceea co-habilités <i>en italiques, gestion autre école</i>
« vocation à la recherche »	UP3	4	-	$1^1+1^{10}+1^2+1^3$
	UP8	1+7	-	$1^4+1^2+1^1$
	Nantes	6	1	-
	Marseille	7+2	1	1^5+1^6
	Nancy	3+2	1	1^4+1^7
	Lille	1+1	-	1^{10}
recherche « moins organisée »	UP1	5+8	1	$1^2+1^3+1^1$
	UP6	17+2	2	1^1+1^2
	Grenoble	5+2	2	1^8
	Strasbourg	4+3	1	1^4+1^7
recherche en construction	Toulouse	1+2	-	1^6
	Lyon	1+3	-	1^9
sans recherche	UP2	2	-	-
	UP4	5+2	1	-
	UP5	4+6	-	$1^1+1^2+1^3$
	UP7	3+1	1	-
	UP9	3	1 (pas fonctionné)	-
	Rouen	2+2	-	1^3
	Rennes	3	-	-
	Bordeaux	4	-	-
	Montpellier	1+1	-	1^5
	Clermont	1+1	-	1^9
	St Etienne	1+2	-	1^8
	ESA	1	-	-

Tableau 1. Demandes et habilitations des Ceea en 1984 en relation avec les appréciations de la recherche des écoles.

³¹ Claude Prelorenzo, note sur les modalités d'articulation recherche / certificats d'études approfondies en architecture, 5 juillet 1984. AN 19980580/10

	Responsable Ceea	Intitulé Ceea	Structure de recherche présente ou future
UP1	Haumont	Architecture, programmation et maîtrise d'ouvrage publique	Gresa 1986
UP1 gestion UP3, Rouen	Eleb-Vidal Céleste	Architecture domestique comme culture matérielle	Adri1 1976 Acs 1990
Nancy gestion Strasbourg, UP8	Braun UP8, Fraïsse Nancy, Weber Strasbourg	Archéographie Architecture -archéologie	archéologie
Grenoble gestion Saint-Etienne	Queysanne, Véry	Les métiers de l'histoire (archi. et territoire)	Agra 1978 MHAevt
UP3 gestion UP1, UP5, UP6, UP8	Clément	La ville orientale	Ierau 1970 Ipraus 1986
Marseille gestion Montpellier	Leccia	Habitat et urbanisme en PVD Etudes approfondies pour la formation de professionnels en projet d'habitat dans les PVD	Abc 1974
UP1 gestion UP3, UP5, UP6, UP8	Huet Cohen, Gresset	Architecture urbaine (formes urbaines)	Ierau 1970 Ipraus 1986 Adri1 1976 Acs1990 Adros 1973 Ladhraus 1986
Strasbourg Nancy	Bachofen Vaxelaire	Maitrise d'œuvre de l'urbanisation	Arias 1976 Remu-Cerce1978
UP4	Constans	Spécialis. opérationelle du projet assisté par ordinateur	informatique
UP7	Schweitzer	Méthodologie de la construction en bois	bois
Grenoble	Houben	Architecture de terre	Agra1978 CraTerre 1986
Nancy	Paul	Nouvelles pratiques constructives et architecturales	Crai 1986
Grenoble	Augoyard	Espace sonore et architecture	Cresson-Euterpres 1986
Marseille	Quintrand	Architecture et nouvelles technologies	Gamsau 1970
Toulouse gestion Marseille	Cordier Izard	Architecture bioclimatique	Lab 1982 (émanant de l'atelier de projet G2h groupe héliothermique et habitat) Abc 1974
UP3 gestion UP5, Lille	Demorgon	Architecture, territoire et paysages	Adros 1973 Ladrhaus 1986
Clermont-Ferrand gestion Lyon	Freydefont	Architecture et scénologie	scéno Gersa 1990
Strasbourg	Pesce	Technologies innovantes et langage architectonique	design
Nantes	Peneau	Energétique et architecture urbaine	Crmaa 1971 Cerma 1986
UP6	Lautier	Espace des entreprises et architecture des lieux de travail	Let 1986
UP6	Renier	Sciences de la conception et de la communication	Meta - Laboratoire d'architecture n°1 1986
UP9 (Ceea qui n'a pas fonctionné)	Casadesus	Art et architecture	

Tableau 2. Les Ceea habilités en 1984 et leur lien avec des structures de recherche des écoles.

Le bilan de 1985 dégage trois types de Ceea : ceux orientés vers la recherche, liés la plupart du temps à un laboratoire existant dans l'école, ceux avec une approche spécialisation « ce qui n'exclut d'ailleurs pas une activité de recherche » et ceux qui combinent les deux aspects³². Le tableau 2 met en évidence les liens effectifs des équipes de Ceea habilités en 1984 avec des structures de recherche, présentes – alors associations, transformées en laboratoires intégrés dans les écoles en 1986 – ou futures – comme « Les métiers de l'histoire de l'architecture, édifices, villes, territoires » (MHAevt), une unité de recherche initialement constituée autour du Ceea éponyme ; ou le Gersa issu du Ceea *Scénologie*³³ –. Seuls quatre Ceea (archéologie, informatique, bois, design – rapidement abandonné –) sont davantage orientés sur la pratique de la conception que dans cette logique. En outre, quand les chargés de mission du Bureau de la recherche architecturale (Bra)³⁴ présentent en 1985 les thèmes retenus du programme pluriannuel de recherche, ils les mettent en lien avec les Ceea en place³⁵.

Thème 1. Théorie et représentation	Ceea <i>Science de la conception et de la communication</i> , Alain Renier
Thème 2. L'architecture et l'urbain	2 Ceea <i>L'architecture urbaine</i> , Huet ; <i>Paysage et territoires</i>
Thème 3. Informatique et architecture	2 Ceea Gamsau ; _
Thème 4. Matériaux, techniques, architecture bio-climatique	3 Ceea <i>Énergétique et architecture urbaine</i> , Nantes; <i>Nouvelles pratiques constructives</i> , Nancy; <i>Architecture de terre</i> , Grenoble
Thème 5. Pratiques, usage et commande	3 Ceea <i>Architecture domestique</i> , Villemin ; <i>Architecture, programmation et maîtrise d'œuvre publique</i> , Villemin; <i>Espace des entreprises et architecture des lieux de travail</i> , La Villette.
Thème 6. PVD	Ceea <i>Architectures orientales</i>
Thème 7. Histoire	Ceea <i>Métiers de l'histoire</i> , Agra, Grenoble

Tableau 3. Thèmes de recherche dans la programmation 1985, présentés dans leur correspondance aux Ceea, Ccra.

³² Compte-rendu des travaux de la commission d'habilitation des Ceea, 19 juillet 1985, AN 19930151/35

³³ Marcel Freydefont, Philippe Lacroix, « Le département scénographie à l'École nationale supérieure d'architecture de Nantes », *Études théâtrales*, 2012/2 n° 54-55, p. 226-233.

³⁴ qui a fait suite au Sra

³⁵ Ccra, compte-rendu de la réunion du 27 février 1985. AN 19980580/10

C E
A A

CERTIFICAT D'ÉTUDES APPROFONDIES EN ARCHITECTURE

scénologie

1989-1991

L'architecture a ceci de commun avec le théâtre et le cinéma qu'ils conjuguent l'espace, le temps, l'action pour susciter chacun à leur manière sens et valeur. Les arts de l'espace et ceux de la représentation donnent à voir, à entendre, à sentir. Arts du point de vue, ils dramatisent le cadre de vie et placent en son centre l'homme-acteur. Le langage courant dit de tout événement qu'il a lieu.

avoir lieu.

C'est cet échange entre le lieu et l'événement que la scénologie veut saisir à partir du concept de scène. Cette notion simple se définit comme un découpage pensé de l'espace, du temps, de l'action. En s'appuyant sur une telle réflexion, il s'agit de transmettre une compétence de regard, de geste et d'appliquer une logique scénique aux domaines où elle se révèle pertinente.

FORMATION POST-DIPLOME PROFESSIONNELLE AUX METIERS DE LA SCÉNOGRAPHIE :

- architecte-scénographe
- décorateur-scénographe

Théâtre, cinéma, télévision, exposition, parc de loisirs, cérémonie, événement, architecture éphémère, etc.

DURÉE DES ÉTUDES : 2 ans, d'octobre à juin

Première année : à temps plein, enseignements fondamentaux (architecture, théâtre, cinéma) à titre exceptionnel personnes ayant une expérience professionnelle ou artistique.

Deuxième année : séminaires mensuels, approfondissement, travail personnel, insertion professionnelle.

Dates limites de dépôt de candidature : 30 juin 1989

Peuvent solliciter leur inscription : architectes diplômés, plasticiens diplômés et

Nombre de candidats admis : 12

Retenue : Octobre 1989

*Prochain cycle de formation : 1991-1993
Demandes d'inscription à partir de septembre 1990*

ÉCOLE D'ARCHITECTURE CLERMONT FERRAND

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DU LOGEMENT

71, Bd Côte-Blain,
63000 CLERMONT-FERRAND
TÉLÉPHONE 73 93 18 55
Ligne directe 73 35 19 25
TÉLÉCOPIE 73 34 84 73

un Ceaà à l'origine d'un laboratoire, le Gersa

Le Groupe d'études et de recherche scénologique en architecture (Gersa) est né de l'avancement de la réflexion théorique et historique au sein du Ceaà Architecture et scénologie à partir de 1984.

« Le terme scénologie a été réservé à l'étude scientifique de la scène et de la scénographie ; la formation a alors affirmé sa vocation à former des scénographes, sans opposer approche scientifique et formation professionnelle »

- L'unité de recherche est créée en 1990 à l'école d'architecture de Clermont-Ferrand
- Elle est transférée au sein de l'École nationale supérieure d'architecture de Nantes en 1999
- Elle est habilitée à Nantes en 2005 par les instances du ministère de la Culture et de la Communication

Figure 3. Scénologie. Ceaà.

Ainsi, loin de « réconcilier professeurs de métier et praticiens enseignants » comme le souhaitait Halévy en 1983, les Ceaà instituent plutôt une coupure, les premiers dans ces 3^{es} cycles et les seconds davantage dans la formation initiale. Dès 1986, il note que les Ceaà observent une dérive : nés non d'une volonté d'école mais « de l'initiative de petites équipes d'enseignants, généralement isolés dans leur école, et parfois plus proches d'équipes d'autres écoles », les Ceaà n'évoquent plus un diplôme, mais « la

formation elle-même, et ensuite et surtout, [...] l'équipe qui assure cette formation »³⁶. Dans plusieurs écoles consultées cette année-là, ils apparaissent ainsi hors cadre, « trop autonomes et déconnectés du reste de la formation »³⁷. Les directeurs de Paris-Villemin (exUpa1) et de Versailles (exUpa3) remarquent tous deux un « clivage important [qui] s'est opéré insidieusement entre "enseignants de la formation initiale" et » « ceux qui interviennent dans les Ceea étant par ailleurs ceux qui sont engagés dans la recherche ». Le bilan établi par la Commission de la pédagogie et de la recherche (Cpr) de l'école de Versailles sur la réforme de 1984 la caricature ainsi : « une dichotomie est créée entre architectes professionnels et architectes chercheurs, praticiens vs théoriciens ; le 2^e cycle : le professionnalisme ; le post : la culture (il n'y aurait pas de culture de l'exercice professionnel du projet) »³⁸.

Pour ne pas renforcer une dichotomie similaire qui s'est fait jour entre écoles, Halévy avance alors l'idée – déjà évoquée en 1983³⁹ – d'une École des hautes études rassemblant les Ceea-réseaux, qui s'étaient avérés complexes dans leur gestion, le principe « un Ceea par école » pouvant être maintenu lorsqu'il porte un thème spécifique. Cette idée ne sera pas actée. Toutefois pour aller dans ce sens, le Ministère est à l'initiative de la division du Ceea *Villes orientales* en 1989 en deux formations : *Maghreb-Proche Orient* géré par Belleville ; *métropoles d'Asie pacifique* par La Villette.

De nouveaux Ceea obtiennent leur habilitation les années suivantes, 36 fonctionnent en 1990-91. L'école de Nantes ouvre une formation de spécialité avec le Ceea *architecture navale*, mais la plupart du temps, ces Ceea ont des liens avec la recherche. Des écoles qui avaient déjà des Ceea liés à leur activité de recherche en ouvrent d'autres (Paris-Villemin, 2 ; Marseille, 2 ; Grenoble, 1). Deux écoles (Bordeaux, Conflans) qui disposent désormais en leur sein d'une structure de recherche, ouvrent des Ceea à la suite. A l'école de Lille, le Ceea *histoire de l'architecture et patrimoine* est mis en place en 1994, année où est fondée l'équipe de recherche « Architecture ville histoire » (AVH). « Opportunité politique »⁴⁰, ce Ceea se substitue au séminaire de recherche présent dans la formation initiale – il y retourne après la réforme de 1997 qui ré-institue le 3^e cycle Dplg.

³⁶ Halévy, Note sur l'organisation des Ceea, école d'architecture de Nancy, 25 mai 1986, AN 19930151/35

³⁷ Sylvie Clavel, courrier à la direction de l'Architecture, 7 février 1986, AN 20040054/4

³⁸ Rapport présenté à la journée destinée à faire le bilan de la réforme des études du 13 décembre 1984, CPR, Upa3 école d'architecture de Versailles, AN 20040054/4

³⁹ Halévy, note sur l'organisation des Ceea, op. cit.

⁴⁰ entretien de l'auteur avec Philippe Louguet, co-responsable du Ceea avec Richard Klein, 19 janvier 2023.

Le petit pas qu'ont fait les Ceea pour rapprocher les études d'architecture des formations universitaires, va ouvrir la voie dans ce sens aux évolutions suivantes. Après 1991, le nombre de Ceea va baisser, certains sont transformés en Dea (cette année-là, six sont retenus dont deux sous la responsabilité directe d'une école d'architecture⁴¹) ou en Dess. Dans son rapport de juin 1992⁴², la commission d'audit des Ceea constate l'absence de « milieu des Ceea » et leur « extraordinaire diversité ». Elle les classe en quatre types : ceux « qui sont des émanations de véritables équipes de recherche, stables, réunies parfois dans un *Laboratoire habilité*, voire une *URA* du CNRS », [...] proches parents des Dea », ceux proches des Dess, ceux qui font « une place significative à la conception et à la réalisation architecturale » et ceux qui sont des séminaires sur le modèle de l'Ehess. Lorsque la réforme de 1997 rétablit les anciens 3^{es} cycles Dplg avec de nouvelles thématiques, c'est l'« occasion de renforcer les liens entre l'enseignement et la recherche tels qu'ils existaient déjà depuis longtemps entre celle-ci et les Ceea »⁴³, mais ce sont les Ceea des deux derniers types qui vont intégrer ces 3^{es} cycles Dplg rétablis, leurs expériences devant servir à les enrichir selon la tutelle. Pour les autres, leur transformation en Dea ou Dess est encouragée : en 1997, huit Dea et autant de Dess sont répertoriés, 18 Ceea subsistent néanmoins. Hors cursus universitaire ou formation initiale des écoles d'architecture, ils sont possiblement maintenus si ils offrent des « formations techniques très pointues, ou formations ayant trait à des projets hors villes et édifices »⁴⁴. D'autres deviennent des formations continues. La réforme Lmd des études d'architecture de 2005, qui suit celle de l'Université, supprime les Dea et Dess⁴⁵. Parmi les actuelles spécialisations en architecture et notamment les formations post-diplômes de 3^e cycle – doctorat au sein des unités de recherche, mais aussi Dsa, diplôme national, et Dpea, diplôme du ministère de la Culture, – plusieurs sont issus de Ceea.

Si les Ceea sont restés des diplômes « maison », sans équivalence avec des diplômes universitaires, ils ont néanmoins participé à conforter des équipes de recherche qui y ont enseigné, tout comme ils ont contribué à faire reconnaître une formation à et par la recherche dans les études d'architecture.

⁴¹ ministère MELTM, note aux directeurs des écoles d'architecture, déc. 1991, AN 20100187/163

⁴² commission d'audit des Ceea, rapport et propositions, juin 1992, archives Daniel Le Couédic

⁴³ sous-direction des enseignements et de la recherche, note aux directrices et directeurs des écoles d'architecture. Les formations de 3^e cycle, 14 août 1996, AN 20100187/149

⁴⁴ Direction de l'Architecture, note aux directeurs des écoles d'architecture, bilan de la campagne 1995 de reconduction d'habilitation des Ceea, 10 août 1995, AN 20100187/149

⁴⁵ A l'Université, la réforme LMD est décrétée en 2002, les Dea sont ainsi remplacés par des masters recherche, progressivement jusqu'en 2006. Dans les écoles d'architecture, le diplôme architecte diplômé d'État (DE), à l'issue du master, peut être obtenu avec la mention recherche à partir de 2005.